

Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 4-6 (1953-1956)
Heft: 20

Artikel: Le faux monnayage officiel du XVIIIe au XXe siècle
Autor: Lavanchy, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170476>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER MÜNZBLÄTTER

Gazette numismatique suisse

Herausgegeben von der Schweizerischen Numismatischen Gesellschaft

Publiée par la Société suisse de numismatique

Redaktions-Comité: Dr. Colin Martin/Lausanne, Prof. Dr. Schwarz/Zürich, Dr. H. A. Cahn/Basel

Redaktor der Schweizer Münzblätter: Dr. Herbert A. Cahn, Rüttimeyerstraße 12, Basel

Administration: Friedrich Reinhardt AG., Basel 12

Erscheint vierteljährlich · Abonnementspreis:	Revue trimestrielle · Prix d'abonnement: Fr. 10.-
Fr. 10.- pro Jahr (gratis f. Mitglieder der Schweizer.	par an (envoi gratuit aux membres de la Société
Numismatischen Gesellschaft) · Insertionspreis:	suisse de numismatique) · Prix d'annonces: Un
Viertelseite Fr. 30.- pro Nummer, Fr. 90.- im Jahr.	quart de page Fr. 30.- par numéro, Fr. 90.- par an

Inhalt - Table des matières

Charles Lavanchy: Le faux monnayage officiel du XVIII^e au XX^e siècle, p. 85 / *Dino Lucheschi:* A propos de deux fausses monnaies vénitiennes, p. 87 / *Walter Suter:* Das schweizerische Fünffrankenstück von 1931, S. 89 / *Ferdinand Niederberger:* Die Nidwaldner Schützenmedaillen, S. 91 / *Büchertisch,* S. 97 / *Florilegium numismaticum,* S. 101 / *Münzfunde,* S. 102 / *Neues und Altes,* S. 104 / *Résumés,* p. 108

CHARLES LAVANCHY

LE FAUX MONNAYAGE OFFICIEL DU XVIII^e AU XX^e SIÈCLE

On ne saurait manquer de rappeler que la falsification des monnaies n'a pas toujours été l'apanage de faussaires travaillant pour leur compte.

Des considérations diverses ont amené certains gouvernements à user de ce moyen, dicté parfois par la « raison d'Etat », pour se procurer le numéraire qui leur manquait ou pour tenter de ruiner un adversaire. Le ministre anglais Pitt ne cachait pas, lors de la contrefaçon des assignats, notamment par les émigrés français en Angleterre, Allemagne, Suisse et Italie, que la destruction de la confiance dans ces papiers valait une grande victoire. Napoléon crut bon d'employer ce moyen de lutte. On dit que le président Roosevelt refusa d'y recourir.

Nous nous bornerons à rappeler ici quelques publications qui donnent une idée de l'ampleur d'un pareil trafic.

*Fabrication de monnaies d'or françaises dans les Pays-Bas*¹.

Une importante fabrication officielle de fausses monnaies d'or françaises était connue en Belgique au début du XVIII^e siècle, travaillant avec l'assentiment du gouvernement et

¹ Georges Bigwood : Fabrications clandestines de monnaies d'or françaises sous l'empereur Charles VI dans les pays bas autrichiens. (Revue belge de numismatique, 1903, pages 77-97, 207-224, 356-376.)

du clergé qui avait été consulté. Une convention avait été signée vers la fin de 1726 entre le marquis de Rialp, au nom du gouvernement, et le baron Adam de Sotelet, chargé de fabriquer des « espèces d'or pareilles à celles qui seront battues en France ». La moitié du bénéfice de ces opérations était versée dans la caisse royale, le solde restant au baron de Sotelet.

*Fausse piastres espagnoles fabriquées à Birmingham en 1796*².

A l'époque des guerres de la Révolution française une importante fabrication de fausses piastres espagnoles, tolérée par l'autorité britannique, était en activité à Birmingham. Cet abus eut pour conséquence de répandre dans les Antilles, les deux Amériques, la Chine et l'Inde, beaucoup de piastres, presque toutes à l'effigie de Charles IV. C'est de cette époque que datait l'habitude des banquiers chinois de contremarquer les piastres espagnoles de bon aloi, pour les distinguer des pièces fausses ou indûment frappées, et d'étendre cette précaution aux dollars et aux écus de cinq francs.

*Fausse monnaie de Napoléon Ier*³.

Napoléon Ier ne se contentait pas de déclarer la guerre à ses ennemis, il s'efforçait encore de les ruiner en contrefaisant leur papier-monnaie. Dans ce but, il avait fondé à Paris, dans le quartier de Montparnasse, un atelier d'où sortirent successivement des billets de la Banque de Londres, puis de la Banque viennoise et de celle de St-Petersbourg. Les faux billets russes ne furent pas mis en circulation, le fourgon qui les transportait ayant été incendié devant Moscou. Trois de ses agents avaient été envoyés en Angleterre pour y écouler ces billets ; l'un d'eux fut arrêté et pendu mais les deux autres réussirent à s'échapper.

*Pièce de fr. 20.— de Louis XVIII frappées à Londres en 1815*⁴.

Le gouvernement français avait été surpris, dès le 29 juillet 1815, de la circulation de Louis d'or qui paraissaient être de fabrication étrangère.

Ces pièces étaient au poids et au titre déterminés par les lois monétaires françaises, mais ne portaient pas le nom du graveur TIOU. En outre, le mot SALVUM commence par un Z ; après le mot FAC, il manque le point ovale qui le sépare du mot REGEM. Ces pièces portent une fleur de lys comme différent et la lettre R accostant la date, désignant probablement les banquiers de Rothschild & Cie, agents du commissariat de l'armée anglaise.

Le 6 novembre 1815, le receveur des douanes du port de Calais fait saisir deux caisses arrivées sur le « smugler » anglais le Lo, contenant 15.624 pièces d'or de 20 francs fabriquées en Angleterre pour le compte du gouvernement anglais qui s'en servait pour le paiement de la solde des troupes d'occupation. Cet incident amena les autorités anglaises à intervenir et à justifier cette fabrication qui a porté sur 871.000 pièces. L'Angleterre s'est alors engagée à cesser ce trafic et la France a finalement admis ces pièces.

² Paul Bordeaux : Les fausses piastres de Birmingham. Fabrication à Birmingham en 1796 de fausses piastres espagnoles et apposition en Chine de contremarques sur le numéraire étranger. (Revue numismatique française, 1903.)

³ Comte de Garden : Un éclair d'histoire ou l'Empereur Napoléon Ier, faux monnayeur. (Revue belge de numismatique, t. XXXIII, p. 459.)

⁴ Paul Bordeaux : La pièce de 20 francs de Louis XVIII frappée à Londres en 1815. (Revue belge de numismatique, 1900, p. 48, et 1904, p. 163; Revue numismatique française, 1901, pr. verb. de la S. F. N., p. XXXVI.)

*Fausse livres sterling fabriquées par les Allemands*⁵.

Durant la dernière guerre mondiale, le gouvernement nazi avait préparé une émission de 21 millions de livres sterling (opération Bernhard). Ces faux billets arrivaient en Angleterre, venant de Zurich, Lisbonne et Stockholm, par liasses de 100.000 livres sterling ; d'autres étaient introduits par des espions allemands déposés au large des côtes anglaises par des hydravions.

Devant une telle menace, le gouvernement anglais se trouva dans l'obligation de procéder au retrait et à l'échange de tous ses billets.

Les faux étaient fabriqués dans une usine souterraine près de Redl-Zipf ; 140 ouvriers y travaillaient jour et nuit sous la direction du major Krüger, car la Reichsbank avait refusé de se livrer à ce travail. En 1944, cette même usine procédait à l'impression de faux billets de 50 et 100 dollars qui ne furent pas émis.

Il n'est pas aisé de donner une conclusion logique à cet article car, si la falsification est considérée comme un acte criminel, comment l'excuser suivant par qui elle est pratiquée. On trouvera une piètre justification en invoquant le proverbe : « Qui veut la fin veut les moyens. »

⁵ Catalogue de l'exposition internationale de numismatique, organisée à la Monnaie de Paris en juillet 1953, à l'occasion du Congrès international de numismatique, chapitre XXI : *Les faussaires et le papier-monnaie*, par J. G. Forien de Rochesnard.

DINO LUCESCHI

A PROPOS DE DEUX FAUSSES MONNAIES VENITIENNES

Je ne sais pas à quel faussaire il faut attribuer la banale monnaie de cuir de Marino Falier ; sa couronne, de style proprement napoléonien, place sa fabrication dans le XIX^e siècle. Je chercherai, par contre, à donner, dans cet article, quelques plus amples renseignements sur les prétendues monnaies obsidionales de Domenico Michiele, pièces qui ne peuvent s'attribuer au même faussaire pour plusieurs raisons d'ordre historique et chronologique (voir l'article de Ph. Grierson, GSN IV [1954], p. 86).

Il est exclu qu'il s'agisse d'une des nombreuses créations fantaisistes du fameux Antonio Menizzi, dernier maître de l'atelier monétaire de la république ; ce dernier a, tout au plus, enrichi son abondante série de créations imaginaires en se fondant sur des faux antérieurs.

Les monnaies de Domenico Michiele sont étudiées, à la page 75, de la première partie du livre imprimé chez Giuseppe Picotti, à Venise, en 1818, aux frais de l'auteur¹ qui n'a mis son nom ni sur la couverture, ni au pied de la préface. Cette monnaie, appelée « Michioletta », comme par les auteurs antérieurs, n'est pas reproduite comme la plupart d'entr'elles ; elle est décrite : « monnaie de cuir, d'un cercle régulier, du diamètre de 10 lignes, portant au droit l'effigie du Doge agenouillé, élevant perpendiculairement son étendard, à côté duquel se lit le mot : DVX, et au ras du plan sur lequel le Doge est agenouillé : VEN ; on ne comprend pas si ce dernier mot concerne l'effigie ou le mot DVX ; à l'entour SANCTVS MARCVS ; au revers, dans le champ, DOMINICVS MICHAELI DVX. » Il ne s'agit là manifestement pas de la pièce citée par le professeur Ph. Grierson, tant par la légende que par l'effigie.

Ce que Menizzi entend par un diamètre de 10 lignes, correspondant à un hypothétique module, n'est pas clair et cela d'autant moins qu'il ne veut pas la désigner comme une monnaie obsidionale de nécessité.

¹ Vraisemblablement Antonio Menizzi.